

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 16 décembre 2024</p>	<p>DATE DE CONVOCAION : 7 décembre 2024 DATE D’AFFICHAGE : 7 décembre 2024</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 13 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
---	---

L’an deux mil vingt-quatre, le lundi 16 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Delphine JOFFRAUD), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Chantal LEYE), adjoints et Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN (ayant pouvoir de vote au nom de Mme Estelle Hervy), Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Bernadette BROSSEAU), Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mesdames Bernadette BROSSEAU, Delphine JOFFRAUD, Estelle HERVY et Chantal LEYE,

Absents : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Yves LINGER

Pouvoirs : Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON, Madame Delphine JOFFRAUD a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT, Madame Bernadette BROSSEAU a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU, Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Monique TATTEVIN

Madame Anne GROLEAU a été élue secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) POUR LA CREATION D’UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Sur les conseils de la Gendarmerie, et après une réflexion menée depuis plus de deux ans, la commune de Mesquer a décidé d’investir dans la mise en place d’un système de vidéoprotection pour faire face à la recrudescence des vols et des incivilités constatés.

Dans le cadre de la mise en place d’un système de vidéoprotection dans le but d’améliorer la sécurité des habitants et des biens, il a été inscrit au budget d’investissement une dépense pour :

- l’aménagement et l’équipement d’un local sécurisé au sein du bureau de police municipale dédié à l’exploitation des enregistrements,
- la mise en place et l’alimentation de caméras en des lieux stratégiques de la commune.

Ce projet répond à la demande croissante de sécurité, de prévenir les actes malveillants et le cas échéant d’en identifier les auteurs.

Les travaux envisagés d’un montant total de 101 788, 90 € HT sont éligibles à l’obtention au FIPD.

Le Conseil Municipal vote, à la majorité et 4 contre, la demande de subvention pour la création d’un système de vidéoprotection auprès du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance 2025 et sollicite l’autorisation de préfinancer cet investissement sans préjuger de la suite donnée à cette demande.

Reçu au contrôle de légalité
le 17/12/2024
Publié ou notifié
le 18/12/2024
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD
Maire

